

VERSION 2025-2026

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE "JEUX D'ENFANTS" PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL TEMPS LIBRE **MARCHIN**



1. Introduction

L'accueil extrascolaire Jeux d'enfants, structure gérée par la commune de Marchin, propose un cadre d'accueil pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans. Le nombre d'enfants accueillis varie quotidiennement, avec une capacité maximale pouvant aller jusqu'à 95 enfants.

Située dans une commune à la fois rurale et résidentielle, notre structure s'inscrit dans un environnement où la nature, les hameaux et la vie de village coexistent, ce qui contribue à un cadre de vie familial et apaisé.

Le présent document constitue le projet pédagogique de l'accueil extrascolaire. Il expose nos valeurs, nos objectifs éducatifs, les choix méthodologiques et les actions concrètes que nous mettons en œuvre pour assurer un accueil de qualité, en lien avec le Code de qualité de l'accueil. Il s'inscrit aussi dans le cadre institutionnel défini par la commune de Marchin.

Ce projet sert de fil conducteur pour :

- l'équipe éducative, comme référence et support dans son action quotidienne ;
- les enfants, pour garantir un cadre cohérent, sécurisant et stimulant ;
- les familles, pour assurer transparence, confiance et collaboration.

L'objectif est de créer un lieu d'accueil extrascolaire où chaque enfant se sent bien, gagne en autonomie, s'intègre socialement, communique avec aisance, et profite d'activités diversifiées adaptées à ses besoins et à ceux des autres.

2. Contexte institutionnel

L'accueil extrascolaire (AES) « Jeux d'Enfants » est une initiative communale encadrée par l'échevinat des Générations. Il s'inscrit dans la politique communale de soutien à la petite enfance et à la parentalité, en lien avec les missions éducatives et sociales de la commune.

La commune de Marchin met à disposition des locaux adaptés pour assurer le bon déroulement des activités : modules préfabriqués, réfectoires et espaces communs des implantations scolaires, ainsi que le matériel nécessaire pour les animations. Ces infrastructures permettent d'offrir un environnement sûr, stimulant et inclusif pour tous les enfants accueillis.

L'accueil est agréé par l'ONE dans le cadre du décret « Accueil Temps Libre (ATL) », garantissant le respect des normes de qualité en matière de sécurité, de fonctionnement et de projets éducatifs. L'AES s'inscrit ainsi dans une démarche institutionnelle cohérente avec les objectifs de l'ONE, visant le bien-être, le développement et la socialisation des enfants.

3. Public accueilli

Le service s'adresse à tous les enfants âgés de 2,5 à 12 ans fréquentant une des écoles fondamentales de l'entité marchinoise. La majorité des enfants résident à Marchin, tandis que d'autres viennent des communes voisines, telles que Modave ou Huy.

L'accueil est ouvert à tous, sans distinction de genre, d'origine ou de besoins spécifiques. Certains enfants présentant des besoins particuliers, comme le TDAH, sont également accompagnés dans le respect de leur rythme et de leurs besoins.

Les enfants sont répartis en groupes adaptés à leur niveau scolaire, afin de favoriser les interactions, la sécurité et la participation aux activités proposées.

4. Composition de l'équipe

L'équipe est composée de 19 personnes :

- 1 coordinatrice et responsable de projets
- 5 animateurs

- 3 personnes issues de l'Aide Locale à l'Emploi
- 5 bénévoles
- 3 ouvrières communales disposant d'avenants leur permettant de prester quelques heures pour l'ATL
- 2 chauffeurs : un pour le car communal et un pour le minibus

5. Taux d'encadrement

Le service respecte les normes d'encadrement recommandées par l'ONE, afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants.

- Une coordinatrice et responsable de projets
- Accueil centralisé : 1 animateur pour 18 enfants.
- Ateliers du mercredi et accueil lors des journées pédagogiques :
 - Pour les enfants de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants.
 - Pour les enfants de 6 ans et plus : 1 animateur pour 12 enfants.

Ces ratios permettent d'assurer un accompagnement adapté à chaque tranche d'âge et de favoriser des activités de qualité dans un environnement sécurisé.

6. Modalités d'inscription

a. Accueil centralisé

En début d'année scolaire, les parents sont invités à compléter ou renouveler le dossier d'inscription de leur(s) enfant(s). Ce dossier regroupe toutes les informations nécessaires au bon suivi de l'enfant : coordonnées des parents, informations médicales, allergies éventuelles, habitudes et besoins particuliers, ainsi que les autorisations nécessaires pour les activités et sorties.

Le document est disponible :

- en version papier, remis directement aux parents,
- en version numérique, via un questionnaire Google Forms accessible sur le site de la commune de Marchin, dans la rubrique « Accueil Temps Libre ».

Pour les enfants arrivant en cours d'année, les animateurs remettent en main propre le dossier aux parents et s'assurent de la complétion de toutes les informations indispensables à l'accueil sécurisé et personnalisé de l'enfant.

Cette procédure permet d'assurer une communication claire avec les familles, de respecter la confidentialité des données et de garantir un suivi adapté aux besoins de chaque enfant dès son arrivée au service.

b. Les mercredis après-midis

L'inscription aux ateliers du mercredi est obligatoire pour le premier lundi du mois au plus tard. Les parents complètent un formulaire Google Forms, disponible sur le site de la commune de Marchin dans la rubrique « Accueil Temps Libre ».

Ce formulaire permet aux parents de :

- sélectionner les mercredis où ils souhaitent inscrire leur(s) enfant(s),
- gérer les inscriptions pour un mois ou plusieurs mois à la fois, selon leurs besoins et disponibilités.

Cette organisation présente plusieurs avantages :

- Planification optimale des activités et répartition équilibrée des enfants dans les groupes,
- Préparation logistique facilitée pour le matériel, les animateurs et les locaux,
- Sécurité et encadrement adaptés, en assurant que le ratio animateur/enfants est respecté,
- Sérénité pour les familles, qui peuvent programmer à l'avance la participation de leur enfant.

Pour les enfants inscrits en cours de mois, les parents sont invités à compléter le formulaire dès que possible afin de permettre une organisation fluide et sécurisée de l'accueil.

c. Les journées pédagogiques

En collaboration avec l'école communale de Marchin, un accueil est organisé lors des journées pédagogiques des enseignants, pour les enfants du maternel et du primaire (environ 3 fois par an).

Lorsqu'une journée pédagogique est programmée, les parents sont informés via un courrier distribué par l'école et un questionnaire Google Forms est mis en ligne sur le site de la commune, dans la rubrique « Accueil Temps Libre ». Ce formulaire permet aux parents d'inscrire leurs enfants pour la journée concernée.

Le tarif appliqué est de 5 € par enfant, facturé lors de la facturation trimestrielle.

Pour garantir un encadrement sécurisé et conforme aux normes de l'ONE, le nombre de places est limité :

- 24 enfants pour le primaire, encadrés par 2 animateurs,
- 24 enfants pour le maternel, encadrés par 3 animateurs.

Cette organisation permet d'assurer la sécurité, le confort et la qualité des activités proposées aux enfants tout en respectant les ratios d'encadrement.

7. Tarifs

a. Accueil centralisé

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : au-delà de 16h30, une participation financière de 0,50 € par enfant et par demi-heure entamée est demandée, jusqu'à 18h30. Avant 16h30, la gratuité est appliquée.

b. Ateliers du mercredi après-midi

Forfait de 3 € par enfant pour la participation à l'atelier. Après 16h, une participation supplémentaire de 0,50 € par enfant et par demi-heure entamée, jusqu'à 18h30, est appliquée.

c. Accueil lors des journées pédagogiques

Forfait de 5 € par enfant pour la journée complète. La facturation est réalisée trimestriellement et envoyée aux parents par voie postale.

8. Objectifs éducatifs

L'accueil extrascolaire « Jeux d'enfants » poursuit des objectifs éducatifs centrés sur le bien-être, la sécurité, le développement global et l'épanouissement de chaque enfant. Ces objectifs se déclinent en cinq axes principaux et s'appliquent à l'ensemble des implantations scolaires dépendant de l'École communale de Marchin — Belle-Maison, Les Bruyères et La Vallée, ainsi qu'à l'accueil centralisé situé dans les modules.

a. Garantir le bien-être et un climat sécurisant

Nous veillons à offrir un environnement où chaque enfant se sent accueilli, reconnu et en confiance.

Cela se traduit par :

- une attention continue au confort physique, au repos, aux besoins corporels et au rythme de chacun ;
- un cadre sécurisant, marqué par des règles stables, claires et cohérentes ;
- une posture bienveillante centrée sur l'écoute, l'observation et la prévention des conflits ;
- des espaces adaptés à l'âge des enfants : zones calmes, espaces de jeux libres, lieux de création.

Les équipes — quel que soit le site — assurent une présence active et attentive, favorisant un climat serein et rassurant.

b. Favoriser l'autonomie et la confiance en soi

Nous encourageons les enfants à devenir acteurs de leurs actions et à développer progressivement leurs compétences personnelles.

Concrètement, cela passe par :

- la liberté de choisir certaines activités, en fonction des envies ou besoins du moment ;
- la participation à la préparation et au rangement du matériel ;
- la prise d'initiatives et la responsabilisation adaptées à l'âge ;
- la valorisation des réussites, quel que soit leur niveau.

Les accueillantes accompagnent chaque enfant au fil de ses capacités, en ajustant leurs propositions et leurs attentes.

c. Favoriser la socialisation, la coopération et l'intégration sociale

Nous souhaitons développer un climat de groupe positif permettant à chacun de trouver sa place.

Pour cela, nous mettons en place :

- des activités favorisant les interactions positives, l'entraide et le respect de l'autre ;
- la gestion constructive des conflits au moyen de la médiation, du dialogue et d'un vocabulaire adapté ;
- l'adaptation des outils de communication et des postures pour favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques ;
- la mixité des âges lorsque c'est possible et pertinent (surtout à l'accueil centralisé).

L'objectif est que chaque enfant se sente accepté, considéré et soutenu dans son évolution.

d. Diversifier les activités selon les besoins et rythmes des enfants

L'équipe veille à proposer des animations variées, adaptées aux différents âges (2,5 à 12 ans), aux capacités individuelles et aux implantations.

Les propositions incluent :

- jeux libres et encadrés ;
- activités créatives, sportives, sensorielles, culturelles et d'expression ;
- moments calmes, espaces de retour au calme, lectures ;
- activités extérieures, découvertes de la nature, jeux de mouvement.

Les implantations scolaires disposent d'environnements, de rythmes et de groupes différents, ce qui demande une adaptation spécifique du matériel, des espaces et des animations. À l'accueil centralisé, la diversité des âges nécessite des propositions plus différenciées et des zones dédiées.

e. Développer des partenariats et assurer une communication de qualité avec les familles

Pour enrichir l'accueil et renforcer le lien avec le territoire communal, nous cherchons à créer et maintenir des collaborations utiles.

Cela comprend :

- la participation ou la mise en place d'initiatives en lien avec des partenaires locaux (services communaux, associations, écoles, clubs sportifs, bibliothèque, etc.) ;
- la communication régulière, transparente et bienveillante avec les familles ;
- la transmission des informations importantes par les accueillantes et par la coordination ;
- l'accueil des parents dans un climat ouvert, permettant le dialogue, la confiance et le suivi de l'enfant.

Cet objectif vise à renforcer la continuité éducative entre la maison, l'école et l'accueil extrascolaire.

9. Ressources matérielles

a. Dans les implantations scolaires

L'accueil extrascolaire se déroule simultanément sur les différentes implantations de l'école communale et à l'accueil centralisé. Chaque site offre des espaces adaptés aux besoins et à la sécurité des enfants, tout en favorisant leur épanouissement et leur autonomie.

À Belle Maison, l'accueil du matin se fait dans le réfectoire, équipé d'un mobilier adapté aux enfants des classes maternelles et primaires. Une armoire métallique permet de ranger les jeux de société, de construction, les jeux de cartes, les crayons et marqueurs, ainsi que du matériel pour les activités extérieures. Les enfants ont accès à une cour de récréation, aux sanitaires et à un point d'eau, tous sécurisés. Durant le temps de midi, la surveillance et la distribution des repas chauds sont assurées dans le réfectoire, avant que les enfants ne rejoignent leur cour respective, séparant maternelle et primaire pour plus de confort et de sécurité.

L'implantation des Bruyères, réservée aux enfants de maternelle, dispose également d'un réfectoire pour l'accueil du matin et du soir ainsi que pour la surveillance des repas. Le mobilier est conçu pour les plus petits et le matériel mis à leur disposition comprend à la fois les ressources de l'école et des bacs de jeux spécifiques à l'accueil extrascolaire. Les sanitaires sont proches du réfectoire et la cour extérieure, située à l'arrière du bâtiment, offre un espace sécurisé pour les activités en plein air.

L'école de La Vallée comprend deux structures distinctes. La structure maternelle, appelée Pavillon Alexandre, permet aux enfants de maternelle de bénéficier d'une surveillance attentive lors du repas de midi et d'un espace extérieur comprenant deux cours de récréation, un jardin et un préau, tous sécurisés. La structure primaire accueille les enfants dans un réfectoire où sont rangés les jeux et le matériel de l'accueil extrascolaire. Le mobilier est adapté aux plus grands, avec des meubles d'appoint pour les plus jeunes. Les enfants ont accès aux sanitaires et à un point d'eau, et l'espace extérieur comprend une cour de récréation, un préau et un jardin ombragé, offrant un cadre agréable et sécurisé. La surveillance des temps de midi se déroule également dans le réfectoire, et les accueillantes peuvent utiliser la cuisine pédagogique attenante pour certaines activités.

Chaque implantation a été pensée pour allier sécurité, confort et autonomie, tout en offrant aux enfants des espaces variés pour jouer, se détendre et développer leur créativité.

b. A l'accueil centralisé

L'accueil centralisé est organisé autour de deux ensembles de modules distincts : l'un destiné aux enfants de maternelle (petits et moyens), l'autre réservé aux élèves de primaire.

Cette structuration spatiale permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge et de faciliter l'organisation quotidienne de l'équipe éducative.

Durant l'été 2025, l'ensemble de ces locaux a été repensé afin d'améliorer l'accessibilité, le confort et la pertinence pédagogique des espaces. Chaque aménagement a été conçu dans une logique de respect du rythme de l'enfant, de différenciation des activités et d'enrichissement des opportunités éducatives. L'objectif était de

proposer à la fois des lieux de jeux dynamiques, des zones de calme adaptées aux moments de repos, et des espaces fonctionnels pour la prise des repas ou les ateliers.

Le module des maternelles comprend désormais trois pièces distinctes. La première, utilisée comme salle de rassemblement en début de journée, se transforme ensuite en espace d'activités pour les enfants de première, deuxième et troisième maternelle. La deuxième pièce est dédiée aux goûters et aux repas du mercredi, mais elle se convertit ensuite en salle de jeux collectifs ou en lieu d'activités de psychomotricité. Enfin, la troisième pièce, qui peut également servir de salle de sieste, est destinée aux jeux au sol et aux moments de détente. Ces aménagements permettent de répartir les enfants en deux sous-groupes, une organisation essentielle pour répondre à la forte fréquentation des maternelles et garantir un encadrement de qualité.

Du côté des primaires, le module est composé de deux espaces principaux. Le premier accueille les goûters ainsi que des activités encadrées par les accueillants. Le second est davantage tourné vers le temps libre et l'autonomie : les enfants y trouvent un kicker, une bibliothèque variée ainsi qu'un espace convivial favorisant les échanges entre pairs. Cette structuration offre aux plus grands un cadre équilibré entre activités dirigées et moments de liberté, favorisant à la fois la socialisation et la responsabilisation.

Enfin, un dernier local sert de lieu de stockage pour l'ensemble du matériel de l'Accueil Temps Libre. Centralisé et fonctionnel, il permet à l'équipe d'accéder rapidement aux ressources nécessaires et de garantir une meilleure organisation logistique. Ce lieu comprend également une pièce conviviale et polyvalente, pensée pour favoriser le travail et la cohésion de l'équipe. Elle offre à la fois un espace de pause et de détente, un lieu de préparation des activités, de réunions de travail et de mise en place des projets liés aux centres de vacances.

Grâce à ces réaménagements, les espaces de l'accueil centralisé sont désormais mieux adaptés à l'âge et aux besoins des enfants, tout en offrant un environnement plus attractif et plus sécurisant. Pour l'équipe, ces évolutions se traduisent par une gestion plus fluide des groupes et par de nouvelles possibilités pédagogiques, renforçant ainsi la qualité globale du service.

c. Transport des enfants

Un service de transport est organisé pour véhiculer quotidiennement les enfants des implantations scolaires de La Vallée et des Bruyères vers l'accueil centralisé, tous les jours après l'école. Ce transport est assuré par le car communal et le minibus depuis février 2019.

Le matin, le car communal est également utilisé comme navette pour transférer les enfants de maternelle de La Vallée primaire vers leur accueil du matin. La durée maximale des trajets n'excède pas 10 minutes, garantissant sécurité et confort pour les enfants.

En outre, le chauffeur du minibus est chargé de livrer les repas chauds aux implantations scolaires de l'école communale le lundi et le jeudi.

10. Ressources humaines

a. Dans les implantations scolaires

L'organisation de l'accueil extrascolaire repose sur une équipe diversifiée composée d'accueillant-es extrascolaires, d'animatrices, de puéricultrices, d'ouvrières communales et de bénévoles. Cette pluralité de profils constitue une richesse et permet d'assurer un encadrement stable, bienveillant et adapté aux besoins des enfants de 2,5 à 12 ans. La présence est organisée en fonction des implantations scolaires et des temps d'accueil.

i. Implantation de Belle-Maison

- Accueil du matin :
 - 2 accueillantes extrascolaires/animatrices :
 - 1 éducatrice A2

- 1 puéricultrice
- Accueil du temps de midi :
 - 3 ouvrières communales disposant d'un avenant ATL
 - 1 animatrice/accueillante extrascolaire (éducatrice A2)
 - 1 bénévole (éducateur A2)
- Accueil du soir :
 - Non assuré sur place : les enfants rejoignent directement l'accueil centralisé.

ii. Implantation des Bruyères

- Accueil du matin :
 - 1 accueillante extrascolaire/animatrice (éducatrice A2)
- Accueil du temps de midi :
 - 1 accueillante extrascolaire/animatrice (éducatrice A2)
 - 1 bénévole
- Accueil du soir :
 - 1 accueillante extrascolaire/animatrice (éducatrice A2)
 - 1 bénévole

iii. Implantation de la Vallée – Pavillon Alexandre (maternelle)

- Accueil du temps de midi :
 - 1 accueillante extrascolaire (puéricultrice)
 - 1 bénévole

iv. Implantation de la Vallée – primaire

- Accueil du matin :
 - 2 bénévoles (dont un éducatrice A2)
- Accueil du temps de midi :
 - 1 accueillant extrascolaire
 - 2 bénévoles
- Accueil du soir :
 - 1 accueillant extrascolaire
 - 2 bénévoles

b. A l'accueil centralisé

L'accueil centralisé, situé dans les modules, fonctionne avec une équipe spécifiquement structurée par tranches d'âge. Chaque groupe bénéficie d'un animateur référent, garant de la continuité, des repères et de la qualité éducative de la prise en charge. Cette organisation permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant et de créer un cadre sécurisant et cohérent.

i. Répartition des groupes et encadrement

- Groupe des « petits » - (enfants de l'enseignement maternel).

Encadrement :

- 1 accueillante extrascolaire (puéricultrice)
- 1 ouvrière communale disposant d'heures ATL
- 1 bénévole

- Groupe des « moyens » - (élèves de 1re, 2e et 3e primaire)

Encadrement :

- 1 accueillant extrascolaire/animateur (éducateur A2)
- 1 agent ALE (éducateur A2)
- 1 bénévole
- Groupe des « grands » - (élèves de 4e, 5e et 6e primaire)

Encadrement :

- 1 accueillante extrascolaire/animatrice (éducatrice A2)
- 1 agent ALE

- Convoyeuse et renfort ponctuel
 - 1 bénévole accompagne quotidiennement les trajets en car communal dans le rôle de convoyeuse. Après les trajets, elle vient renforcer l'un des groupes en fonction des besoins observés.

c. Recrutement du personnel

i. Personnel ALE et bénévoles

Le recrutement des ALE et bénévoles s'appuie sur différents canaux de diffusion :

- le site de l'ALEM,
- le site communal,
- la page Facebook du service,
- la collaboration avec les services communaux (CPAS, PCS, service Seniors, école communale),
- le réseau local et le bouche-à-oreille.

Critères requis pour les candidat·es :

Les personnes postulant à un rôle d'accueil doivent :

- être âgées d'au moins 18 ans;
- présenter un certificat de bonne vie et mœurs – modèle 2;
- pour les postes sous statut ALE, être bénéficiaires d'allocations de chômage depuis minimum deux ans.

Processus d'engagement :

Le processus d'intégration est structuré en plusieurs étapes afin de garantir un recrutement réfléchi et cohérent avec les valeurs du service :

Première rencontre :

Elle se déroule entre le candidat et la responsable du service ATL. Ce moment permet de :

- présenter le fonctionnement du service et ses missions ;
- détailler les attentes liées au rôle ;

- vérifier l'adéquation entre les représentations du candidat et la réalité du terrain.
Un délai de réflexion lui est systématiquement accordé.

Deuxième rencontre – Engagement :

Si le candidat confirme son intérêt :

- les documents administratifs sont collectés ;
- une convention de volontariat est complétée ou une orientation est faite vers le service ALEM pour une entrée en dispositif ALE ;
- l'engagement devient formel et la personne rejoint l'équipe.

ii. Personnel accueillant extrascolaire/animateur

Le recrutement des animateurs destinés à l'accueil centralisé est encadré par le service GRH de la commune de Marchin.

Diffusion de l'offre :

Les appels à candidatures sont publiés via divers canaux institutionnels, tels que :

- le site communal,
- la plateforme du Forem,
- et, lorsque nécessaire, d'autres supports de recrutement utilisés par la GRH.

L'offre précise le profil de fonction, les missions principales, les conditions d'accès et les attentes pédagogiques liées au poste.

Sélection des candidats :

Après vérification des candidatures (diplômes, brevets, certificats, CBVM modèle 2, etc.), chaque postulant est invité à un entretien devant un jury composé de :

- la responsable du service GRH,
- la responsable ATL.

Cet entretien vise à évaluer :

- les compétences relationnelles et pédagogiques,
- la cohérence du parcours du candidat,
- sa capacité à s'inscrire dans les valeurs et les objectifs du service.

Constitution d'une réserve de recrutement :

À l'issue de la sélection, le candidat retenu est engagé, tandis que les autres candidats ayant satisfait aux critères sont inscrits dans une réserve de recrutement valable deux ans. Cette procédure assure une continuité dans la recherche de renforts et permet de répondre rapidement aux besoins du terrain.

11. Déroulement d'une journée type

a. Dans les implantations scolaires

i. Belle-Maison

Accueil du matin :

L'accueil du matin se déroule dans un climat calme et sécurisé, permettant aux enfants de débiter leur journée dans de bonnes conditions.

- De 7h00 à 8h45 : une accueillante extrascolaire prend en charge l'ensemble des enfants, maternelles et primaires, dans le réfectoire. Les malles sont déposées dans les espaces prévus afin de maintenir un environnement ordonné et faciliter l'autonomie.
- Renfort à 7h45 : une deuxième accueillante rejoint l'accueil afin d'assurer une meilleure répartition du groupe.
- De 7h45 à 8h45 – Répartition dans les cours : les enfants sont ensuite dispatchés sur les cours de récréation respectives :
 - la cour des maternelles pour les plus jeunes,
 - la cour des primaires pour les autres.
 - Chaque accueillante encadre un groupe, favorisant une surveillance adaptée à l'âge et aux besoins des enfants.

Temps de midi :

Les temps de midi sont organisés différemment pour les enfants de maternelle et ceux du primaire afin de garantir un accompagnement adapté.

Pour les enfants de maternelle

- De 12h20 à 13h30
Trois accueillantes extrascolaires encadrent ce temps.
 - Les enfants de 1ère maternelle prennent leur repas dans leur classe avec une accueillante. Si un enfant reçoit un repas chaud, il est accompagné au réfectoire par l'assistante maternelle.
 - Les enfants de 2e et 3e maternelle déjeunent dans le réfectoire, encadrés par deux accueillantes.

Pour les enfants du primaire

- De 12h20 à 13h30 – Organisation en deux services : deux accueillantes prennent en charge les élèves du primaire.

1er service : 12h20 → 12h50

- Une accueillante et un enseignant surveillent la cour pour les classes de 2e, 3e et 4e année.
- L'autre accueillante encadre les classes de 1re, 5e et 6e année.

2e service : 12h50 → 13h20. Les groupes échangent leurs plages horaires afin de garantir à tous un temps de repas et de détente équitable.

Accueil du soir :

À partir de 15h30, l'accueil du soir n'est plus assuré sur l'implantation. Tous les enfants sont dirigés vers l'accueil centralisé, où ils sont pris en charge directement par l'équipe. Cette organisation favorise la cohérence des pratiques, une animation structurée et une meilleure répartition des espaces et du matériel.

ii. Bruyères

Accueil du matin :

L'accueil du matin débute à 7h00 et se termine à 8h30. L'accueillante se situe dans le réfectoire, espace central permettant un accueil calme et organisé. Un sens de circulation est instauré pour fluidifier les arrivées :

- Les parents entrent par la porte principale.
- Ils déposent la mallette de leur(s) enfant(s) à l'endroit prévu.
- Ils ressortent ensuite par la porte du réfectoire afin d'éviter les croisements.

L'accueillante tient une liste journalière des enfants devant rejoindre l'accueil centralisé après la journée scolaire. Cela permet une transmission claire et sécurisée.

Temps de midi :

Les repas se déroulent de 12h20 à 13h30, sous la responsabilité de deux accueillantes. L'une assure la distribution des repas chauds, garantissant un service efficace et respectueux du rythme des enfants. L'autre se charge de la surveillance et de l'accompagnement : aide aux repas, soutien à l'autonomie, gestion du calme et du bien-être. Ce dispositif permet un temps de midi serein, encadré et adapté aux besoins des plus jeunes.

Accueil du soir :

L'accueil du soir a lieu de 15h15 à 16h30 dans le réfectoire.

- Deux accueillantes prennent en charge l'ensemble des enfants présents, proposent un cadre apaisant après la journée de classe et veillent aux départs en toute sécurité.
- Vers 15h40, le chauffeur du minibus vient récupérer les enfants inscrits pour l'accueil centralisé. L'accueillante assure la transition et vérifie les présences afin de garantir un transfert sécurisé.

iii. Vallée – Pavillon Alexandre (maternelle)

Accueil du matin :

Les parents ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'accueil organisé dans l'implantation primaire (jusqu'à 16h30) ou à l'accueil centralisé (jusqu'à 18h30), selon leurs besoins. Un planning récapitulatif est affiché à l'entrée du couloir afin de garantir une information claire et un suivi précis des présences.

Cet accueil permet aux enfants d'arriver dans un environnement calme et familial avant le début des activités scolaires.

Temps de midi :

Le temps de midi se déroule de 12h20 à 13h30 et mobilise plusieurs accueillantes afin d'assurer à la fois la distribution des repas et la surveillance des différents groupes.

- Une accueillante assure la distribution des repas chauds pour les élèves de maternelle et de primaire. À la fin du service, elle procède à la remise en ordre de l'espace cuisine et, selon le temps disponible, renforce la surveillance sur la cour de récréation.
- Une autre accueillante accompagne les enfants de maternelle durant leur repas (repas chauds ou tartines), les aide si nécessaire, puis les accompagne ensuite sur la cour pour un moment de détente.
- Une troisième accueillante prend en charge les enfants du primaire : elle encadre le rang dès 12h20 pour les accompagner vers la structure maternelle, surveille le temps de repas, puis assure la transition vers la cour de récréation. Vers 13h20, elle rassemble le groupe et le raccompagne vers la structure primaire afin d'assurer un retour calme et ordonné en classe.

iv. Vallée – Fourneau (primaire)

Accueil du matin :

L'accueil matinal se déroule de 7h00 à 8h30. Une accueillante prend en charge l'ensemble des enfants de maternelle et de primaire. À partir de 8h00, une seconde accueillante vient renforcer l'encadrement. Cette organisation permet de proposer aux enfants un choix entre un temps calme à l'intérieur, dans le réfectoire, ou un moment de jeu libre surveillé sur la cour de récréation. Vers 8h20, le car communal vient chercher les enfants de maternelle pour les conduire vers leur structure. Les enfants de primaire rejoignent ensuite leur enseignant à la sonnerie.

Temps de midi :

Les repas de midi se déroulent de 12h20 à 13h30. Afin d'assurer une organisation fluide et un climat serein, deux services sont proposés depuis septembre 2021, en raison du nombre croissant d'inscriptions.

De 12h20 à 12h45, l'accueillante encadre les classes de 1re, 2e et 3e année dans le réfectoire, tandis qu'un enseignant surveille les 4e, 5e et 6e années sur la cour de récréation.

De 12h45 à 13h10, les groupes sont intervertis : les plus grands prennent leur repas tandis que les plus jeunes profitent de la cour. Ce fonctionnement permet à chacun de disposer d'un temps de repas calme et d'un moment de détente avant la reprise des activités scolaires.

Accueil du soir :

L'accueil du soir est organisé de 15h15 à 16h30. Deux accueillantes collaborent pour assurer une transition harmonieuse entre la fin des classes et le départ vers les différents lieux d'accueil.

La première accueillante gère la sortie des classes et la surveillance conjointe de la cour avec les enseignants. Elle vérifie les listes d'inscription établies quotidiennement (par un élève de 6e année) et supervise le départ des enfants vers l'accueil centralisé. Lorsque le car communal arrive, vers 15h25, les « grands » se rangent devant la barrière verte. Après la montée des enfants de primaire, elle accueille les plus jeunes à la descente du car et reste ensuite sur place pour assurer la continuité de la surveillance.

La deuxième accueillante renforce la présence sur la cour jusqu'à 16h15. Une fois les enfants de maternelle arrivés, elle les conduit au réfectoire pour le moment de collation, avant de poursuivre la surveillance à l'intérieur.

v. Entretien et rangement des locaux

Chaque jour, les locaux et sanitaires sont nettoyés et désinfectés par le personnel d'entretien communal. Les accueillantes veillent, quant à elles, à remettre en ordre les espaces utilisés (nettoyage des tables, rangement des chaises, vérification du matériel...), afin de garantir un cadre propre, ordonné et accueillant pour les enfants et les enseignants.

b. A l'accueil centralisé

i. Organisation générale

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, l'accueil centralisé est ouvert de 15h15 à 18h30. Les animateurs assurent la prise en charge des enfants provenant des différentes implantations communales. Chaque animateur est référent d'un groupe d'âge :

- les petits (maternelles),
- les moyens (1re à 3e primaire),
- les grands (4e à 6e primaire).

Les trois responsables de groupe travaillent jusqu'à 17h30. L'un d'eux prolonge sa prestation jusqu'à 18h30 afin d'assurer la fermeture du service et la continuité de l'encadrement. Ce dispositif garantit une stabilité de référence pour les enfants, une cohérence éducative entre les groupes, et une prise en charge par des professionnels qualifiés.

ii. Arrivée et répartition des enfants

À 15h20, les trois animateurs se dirigent vers l'implantation de Belle Maison pour accueillir les enfants.
À 15h25, deux d'entre eux constituent les rangs pour les élèves de primaire :

- le premier regroupe les moyens (1re, 2e et 3e années),
- le second les grands (4e, 5e et 6e années).

Les départs se font en différé pour éviter tout encombrement dans les couloirs. Le troisième animateur prend en charge les maternelles, les accompagne à un rythme adapté jusqu'aux modules, et veille à leur confort et à leur sécurité. À 15h30, chaque groupe prend sa collation dans son local respectif, dans une ambiance calme et conviviale.

iii. Activités et répartition des espaces

Dès 15h45, les enfants peuvent profiter des espaces extérieurs. À 15h50, les élèves du groupe des « grands » sont dirigés vers le terrain de tennis afin de bénéficier d'un espace de jeu plus vaste et de se dépenser après la journée d'école.

La cour principale est organisée de manière à favoriser la sécurité et la diversité des jeux : elle est divisée en deux zones (pour les « petits » et les « moyens ») à l'aide de plots afin d'éviter les bousculades et de permettre à chacun de jouer à son rythme. Cette organisation encourage la cohabitation harmonieuse entre les âges, limite les interdits et réduit les conflits.

Les espaces intérieurs sont aménagés en différents "coins" : coin jeux symboliques, lecture, bricolage, jeux de société, construction, etc. Chaque zone accueille un nombre limité d'enfants, ce qui favorise la tranquillité, la concentration et la gestion de l'autonomie. Les enfants ont libre accès à la plupart des jeux et livres, et sont encouragés à ranger le matériel après usage, afin de développer le sens des responsabilités.

Pour les activités extérieures, des coffres de jeux adaptés à chaque groupe sont préparés à l'avance :

- pour les petits et moyens : craies, cordes à sauter, ballons en mousse, poupées, petits poneys, couvertures, échasses, vélos et trottinettes (réservés aux maternelles) ;
- pour les grands : raquettes, jeux de tir à l'arc, ballons, cordes à sauter, etc.

Cette préparation en amont permet aux animateurs d'être pleinement disponibles pour l'encadrement et la qualité des interactions avec les enfants.

iv. Ateliers et partenariats

Plusieurs fois par semaine, certains enfants participent à des ateliers extérieurs organisés en partenariat avec d'autres intervenants (ex. : psychomotricité, éveil musical, chant...). Les animateurs extérieurs prennent les enfants en charge directement depuis les modules et les ramènent ensuite, garantissant ainsi une continuité éducative entre les activités extrascolaires et l'accueil.

v. Nettoyage, hygiène et sensibilisation

Les locaux et sanitaires sont nettoyés et désinfectés chaque jour par le personnel d'entretien communal. Les animateurs veillent également au maintien de l'ordre et de la propreté (tables nettoyées, matériel rangé, chaises empilées) et sont sensibilisés aux normes d'hygiène renforcées depuis la crise sanitaire.

Le tri des déchets est systématique (compost, PMC, cartons). Les enfants sont invités à participer aux tâches collectives simples, afin de renforcer leur implication citoyenne et leur respect du cadre de vie commun.

vi. Gestion des présences

La gestion des présences des enfants est assurée à l'aide d'un logiciel de scan numérique. Chaque groupe dispose d'un smartphone équipé de l'application "Imio AES", dans laquelle sont repris tous les enfants fréquentant l'accueil extrascolaire. À chaque départ, l'enfant est encodé via le smartphone du groupe. Ce système garantit un suivi rigoureux et en temps réel des présences, tout en simplifiant la gestion administrative du service.

Les données enregistrées dans l'application servent également à la facturation des présences : celle-ci débute à partir de 16h30, au tarif de 0,50 € par demi-heure entamée.

Ce dispositif numérique permet ainsi une gestion précise, transparente et sécurisée des présences quotidiennes des enfants.

c. Le mercredi après-midi

i. Organisation générale

L'accueil du mercredi s'effectue de 12h à 18h30 et s'adresse à l'ensemble des enfants fréquentant les écoles marchinoises, tous réseaux confondus. Les ateliers se déroulent de 13h30 à 16h00, avec un temps d'accueil prévu avant et après ces activités pour répondre aux besoins des familles.

Dès 12h20, deux animateurs se rendent à l'implantation de Belle-Maison afin d'organiser les rangs et accompagner les élèves du primaire vers l'accueil centralisé. L'accueillante se charge quant à elle des enfants de maternelle. Les arrivées s'échelonnent progressivement :

- Vers 12h40, arrivée des enfants de la Vallée avec le minibus ;
- Vers 12h50, arrivée des élèves des Bruyères ;
- Vers 13h10, le car de l'école libre Saint-Joseph dépose les enfants.

De 13h30 à 16h00, les ateliers sont encadrés par quatre à cinq animateurs, selon le nombre d'enfants présents. À partir de 16h00, les enfants ont accès libre aux espaces de jeux et aux livres jusqu'à 18h30.

ii. Repas et collations

Les enfants sont répartis en deux modules distincts :

- Le module des petits et moyens accueille les enfants de maternelle. Cet aménagement permet de préserver leur rythme, de limiter le bruit et les nombreux passages liés aux arrivées et départs, et de prévoir un espace pour la sieste.
- Le module des grands regroupe les enfants du primaire. Ceux qui restent à l'intérieur s'installent autour des tables proches de la cuisine pour prendre leur repas.

Les parents fournissent les repas et les collations. En cas d'oubli, des biscuits secs (type petits beurrés ou boudoirs) peuvent être distribués. En lien avec la thématique du moment, les enfants peuvent parfois manger leur propre production (ex. : atelier culinaire).

iii. Les ateliers

Un planning mensuel est établi par les animateurs en concertation avec la coordination, afin d'assurer une diversité des propositions et d'organiser les sorties ou partenariats éventuels. Chaque semaine, une fiche d'activité est remise à la responsable.

Les activités sont adaptées à chaque tranche d'âge et favorisent la participation active des enfants. Avant chaque atelier, les animateurs prennent le temps de présenter l'activité, d'en rappeler les règles et consignes, et d'encourager le respect du matériel et du groupe.

L'organisation varie selon le type d'activité :

- Un choix libre peut être proposé entre deux animations (ex. : bricolage d'automne – création d'une chauve-souris ou sculpture de potiron).

- Un roulement est parfois prévu entre deux groupes (ex. : passage avec un intervenant extérieur puis activité animée par l'équipe).
- Des groupes verticaux peuvent être mis en place pour encourager la coopération : les plus grands accompagnent les plus jeunes (ex. : atelier culinaire).

La participation reste libre : si un enfant refuse de participer, il peut s'isoler calmement sous la surveillance de l'animateur.

Tous les espaces de vie sont mobilisés, à l'exception du local réservé aux siestes. Une pause calme est également prévue pour les enfants qui en ressentent le besoin.

iv. Siestes

Le local des petits est aménagé pour les temps de repos des accueils et 1^{ère} maternelles. Chaque enfant dispose de sa propre couchette, avec coussin et couverture à usage individuel, nettoyés chaque semaine. Le doudou et/ou la tétine sont rangés dans la mallette de l'enfant.

v. Présences

Les animateurs vérifient le listing des enfants inscrits lors de leur prise de service. Les enfants sont encodés sur le smartphone à leur sortie. Ce système numérique permet un suivi précis et sécurisé des présences, garantissant la fiabilité des enregistrements.

vi. Capacité d'accueil et encadrement

Depuis la rentrée scolaire 2025, l'organisation du mercredi après-midi a été repensée et renforcée. L'accueil centralisé peut désormais recevoir 24 enfants par groupe, soit :

- 3 animateurs pour les enfants de maternelle,
- 2 animateurs pour les enfants du primaire.

Cette évolution assure un meilleur encadrement et une plus grande qualité éducative, tout en permettant une diversification du programme. Chaque mois, l'équipe propose :

- une sortie culturelle, pour éveiller la curiosité et la créativité ;
- une activité sportive ou extérieure, favorisant la motricité et la socialisation ;
- une activité créative, encourageant l'expression personnelle ;
- une activité culinaire, pour développer l'autonomie et le plaisir de partager.

d. Journée pédagogique

i. Organisation générale

L'accueil est assuré de 7h à 18h30 et s'articule en trois temps :

- 7h à 9h : accueil du matin ;
- 9h à 16h : animations encadrées ;
- 16h à 18h30 : accueil du soir.

Ces journées constituent un temps d'accueil particulier, mais s'inscrivent dans la continuité éducative de l'accueil extrascolaire habituel. Les activités sont préparées en équipe et adaptées à la durée prolongée de la journée, en veillant à respecter le rythme, les besoins et l'âge de chaque enfant.

ii. Accueil du matin et du soir

De 7h à 9h et de 16h à 18h30, les enfants sont pris en charge par une accueillante. En fonction du nombre d'inscriptions, un renfort peut être prévu à partir de 8h le matin ou à partir de 16h l'après-midi. Les animateurs

assurent la continuité de la journée en prestant un horaire adapté (8h30 à 16h30). La demi-heure en début et en fin de journée leur permet :

- d'assurer une transmission fluide avec les familles (échanges informels, informations sur la journée) ;
- de préparer et mettre en place les activités ;
- et de ranger et entretenir le matériel utilisé.

Cette organisation favorise un accueil de qualité, une présence éducative constante et une bonne coordination entre les membres de l'équipe.

iii. Activités

Les journées pédagogiques sont animées par deux animateurs référents, auxquels peuvent venir s'ajouter les assistantes maternelles des trois implantations scolaires, en particulier pour le groupe des plus petits. Ces dernières préparent leurs activités en lien avec la thématique du jour et bénéficient du matériel mis à disposition par l'accueil extrascolaire. Leur horaire correspond à celui de l'école (8h30 à 15h25).

- Les enfants de maternelle sont répartis dans deux espaces : le local des petits et le local polyvalent. L'après-midi, ils se retrouvent pour une animation commune, favorisant la cohésion et les échanges.
- Les élèves du primaire sont regroupés dans le module des grands, encadrés par leurs animateurs référents.

Les activités dirigées sont proposées le matin et l'après-midi. Il s'agit principalement de grands jeux collectifs adaptés à l'âge et aux capacités des enfants. La participation reste libre, dans le respect du rythme individuel : les enfants ont la possibilité de choisir entre une activité dirigée ou un moment de jeu libre. Cette alternance permet de maintenir un équilibre entre détente, créativité et socialisation.

iv. Repas et collations

Les parents fournissent le repas et les collations pour la journée. En cas d'oubli, des biscuits secs (ex. : petits beurrés, boudoirs) peuvent être proposés. Chaque groupe prend ses repas dans le local qui lui est réservé, dans une ambiance conviviale favorisant le partage et l'autonomie.

v. Sieste

Un local spécifique est aménagé pour les enfants qui font la sieste. Cet espace est aéré avant et après chaque utilisation. Chaque enfant dispose d'une couchette individuelle, avec coussin et couverture à usage unique, entretenus et lessivés chaque semaine. Le doudou et/ou la tétine de l'enfant se trouvent dans sa mallette personnelle. La surveillance du repos est assurée par une personne référente, dans une ambiance calme et rassurante.

vi. Présences

En début de journée, les encadrants vérifient le listing des enfants inscrits. Les présences sont encodées manuellement dans le programme de facturation, garantissant un suivi administratif précis.

12. Gestion des comportements

a. Principes éducatifs

Accueillir les émotions et les comportements des enfants fait partie intégrante de notre mission éducative. Nous considérons chaque situation comme une opportunité d'apprentissage, tant pour l'enfant que pour l'équipe. Notre objectif n'est pas de punir, mais de responsabiliser l'enfant, de l'aider à comprendre le sens de ses actes et à trouver des solutions adaptées.

Le cadre de vie repose sur :

- le respect de soi, des autres et du matériel ;
- la communication bienveillante (écoute, expression non violente) ;
- la coopération et la réparation plutôt que la sanction pure.
- Un climat sécurisant et bienveillant est la condition indispensable à la socialisation et à la construction de l'autonomie.

b. Prévention et accompagnement des émotions

Chaque jour, les animateurs veillent à instaurer un climat de confiance propice à la verbalisation des émotions (ex. : temps de parole en groupe, échanges individualisés). Des règles claires, simples et positives sont établies avec les enfants en début d'année ou de stage (charte de vie, pictogrammes, affichage visuel), afin de favoriser la compréhension et l'adhésion.

c. Gradation des interventions éducatives

L'équipe applique une gradation progressive et cohérente selon :

- l'âge de l'enfant,
- le contexte de la situation,
- la gravité du comportement,
- la répétition éventuelle des faits.

Chaque étape vise à faire réfléchir plutôt qu'exclure, et à maintenir le lien éducatif.

Comportement observé	Réponse éducative	Objectif visé / explication à l'enfant
Petit débordement ou non-respect léger (ex. : bruit excessif, refus ponctuel d'une consigne, chamaillerie sans gravité)	1. Rappel verbal bienveillant → reformulation claire de la règle	Rappeler le cadre sans jugement. Redire la règle calmement : "Ici, on parle doucement pour s'entendre."
Comportement répétitif ou manque de respect verbal (ex. : moqueries, refus de coopérer, langage grossier)	2. Temps de recentrage / temps calme (assis dans un coin identifié, sur un pouf ou un tapis)	Permettre à l'enfant de se calmer, de retrouver sa capacité d'écoute. Dialogue après le retour au calme.
Atteinte matérielle ou comportement perturbateur répété (ex. : casse volontaire, non-respect répété des consignes, cris persistants, refus d'activité collective)	3. Sanction réparatrice (aider à ranger, réparer, s'excuser, proposer un service utile au groupe)	Responsabiliser l'enfant, lui faire comprendre la conséquence de son acte. "Tu peux réparer ce que tu as abîmé."
Atteinte physique ou verbale envers un autre enfant ou un adulte (ex. : coups, insultes, menace)	4. Entretien individuel + fiche réflexive avec l'animateur référent ou le coordinateur	Mettre des mots sur l'acte, identifier les émotions en cause, chercher une solution pour éviter la répétition. La fiche est signée par l'enfant, l'animateur et, si nécessaire, le coordinateur.
Comportement grave ou récurrent (violence répétée, mise en danger, non-respect des engagements)	5. Rencontre avec les parents et le coordinateur Possibilité de mise en place d'un contrat d'engagement	Co-construire des solutions adaptées, en lien avec la famille. Maintenir le dialogue et le suivi éducatif.
Comportement mettant en danger autrui ou l'enfant lui-même (violence grave, fuite, destruction majeure, comportement à risque)	6. Exclusion temporaire exceptionnelle après décision du coordinateur et	Garantir la sécurité du groupe.

	information écrite à la famille	
--	---------------------------------	--

d. Accompagnement et valorisation

Chaque mesure prise fait l'objet d'un échange verbal individuel. L'animateur explique le sens de la décision et veille à reconstruire le lien. La sanction est toujours proportionnée, expliquée et limitée dans le temps.

L'équipe veille à valoriser les comportements positifs :

- félicitations, encouragements, responsabilités confiées ;
- mise en avant des progrès ("tu as réussi à te calmer plus vite aujourd'hui") ;
- renforcement positif au sein du groupe.

Plus l'enfant se sent reconnu positivement, plus il tend à adopter des comportements conformes à cette image valorisée.

13. Médical

a. En cas de maladie

Les enfants présentant des symptômes doivent rester au domicile et consulter leur médecin traitant. Les symptômes suivants justifient une mise en observation ou un retour à la maison :

- Fièvre ($\geq 38^{\circ}\text{C}$), sauf cause identifiée (ex. : vaccination récente)
- Toux ou difficultés respiratoires inhabituelles
- Rhume accompagné d'autres symptômes (fatigue inhabituelle, maux de tête, maux de gorge, douleurs musculaires, perte d'appétit...)
- Perte de goût ou d'odorat

Les parents d'un enfant souffrant d'une maladie chronique grave sont invités à solliciter un avis médical avant toute fréquentation de la collectivité.

b. Administration de médicaments

L'accueil extrascolaire ne disposant pas de personnel infirmier, l'administration de médicaments se fait uniquement sur base d'un certificat médical précisant :

- le nom de l'enfant,
- le nom du médicament,
- la posologie,
- la durée du traitement,
- la signature et la date du médecin.

Les médicaments sont remis à la responsable ou aux animateurs référents, qui assurent leur conservation dans un lieu sécurisé et inaccessible aux enfants.

c. Usage ponctuel de médicaments de premiers soins

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers secours. En cas de blessure bénigne ou dans l'attente d'un avis médical, ils peuvent utiliser, à bon escient :

- un désinfectant,
- une pommade anti-inflammatoire,

- une pommade apaisante en cas de brûlure solaire,
- une pommade calmante après piquûre d'insecte.

Toute utilisation est consignée dans le registre d'incidents.

d. En cas d'urgence

En cas de situation nécessitant une intervention rapide :

- les parents sont avertis immédiatement,
- si ceux-ci ne sont pas joignables, l'animateur agit dans l'intérêt de l'enfant, en contactant le service médical d'urgence (112) ou en se référant au référent médical de l'accueil.

14. Assurances

Tous les enfants fréquentant l'accueil extrascolaire sont couverts par une assurance "responsabilité civile et accidents corporels" souscrite par la Commune de Marchin auprès d'ETHIAS. Les formulaires de déclaration d'accident sont disponibles auprès de la responsable, qui en assure la complétude et la transmission au service administratif communal pour suivi.

Afin d'éviter tout désagrément :

- les enfants ne peuvent pas apporter d'objets de valeur (téléphones, tablettes, consoles, bijoux, jouets personnels, etc.),
- l'accueil décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de ces effets personnels.